



Convention collective en rapport avec mon emploi ou non ?

Par **Jo54**, le **23/02/2009** à **07:48**

Je suis secrétaire administrative dans une société dont les techniciens s'occupent de pilotage et de sécurité de chantier.

A temps complet (39h/sem dont 4h déclarées en hrs supplémentaire à 25%) je suis reprise sous la convention collective 3196 :

- pas de 13e mois,
- pas de congés prévus en cas de déménagement,
- refus systématique de reconnaître et payer les heures supplémentaires,
- pas de local aménagé pour le déjeuner et aucune contrepartie (chèque repas, etc)

Est-ce légal ?

Merci et cordialement.